



# A.FR.AV

## Association FRancophonie AVenir

Objet : infraction aux règles sur l'affichage, sur la publicité et sur l'information du consommateur.

Dépôt de plainte contre la société *Intersport France*

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 183 995 1594 4

Tribunal Judiciaire d'Évry

Monsieur le Procureur de la République

9 rue des Mazières

91012 ÉVRY CEDEX

Manduel, le 10 juin 2022

Monsieur le Procureur de la République,



ICI, comme on peut le constater, la traduction en français est nettement moins LISIBLE que l'original en anglais !

lettre, montrant la même publicité sur un panneau publicitaire sur la voie publique à Manduel au 312 route de Bouillargues.

Manifestement, cette publicité est en infraction avec la loi linguistique de notre pays, la loi n°94-665 du 4 août 1994, dite loi Toubon, car, si je me réfère au paragraphe 2 de l'article 4 de ladite loi, la présentation en français doit être AUSSI LISIBLE que la présentation dans la langue étrangère, ce qui n'est pas le cas, comme vous pouvez le constater pour la publicité « DU FUN POUR LE SUN » de la société *Intersport France*.

Puisque le fait de ne pas respecter l'obligation donnée au paragraphe 2 de l'article 4 de loi n°94-665, est puni d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe - comme le précise le décret n°95-240 du 3 mars 1995 pris pour l'application de la loi n°94-665 -, puisque, ce faisant, le fait dénoncé est puni par un texte pénal, je me tourne alors vers vous pour vous prier de bien vouloir intervenir dans cette affaire, et pour cela, au nom de l'association que je préside, moi, soussigné Régis Ravat, demeurant au [REDACTED] à Manduel (30129), je porte plainte entre vos mains contre la société *Intersport France* qui a son siège social au 2 rue Victor Hugo à Longjumeau (91160), pour le fait que je lui reproche, c'est-à-dire pour le non-respect dans sa publicité « DU FUN POUR LE SUN », de l'article 4 de loi n°94-665 pris à son paragraphe 2.

Outre la sanction pénale, je demande, bien évidemment, que dans ses publicités futures, la société *Intersport France* soit mise en demeure de respecter la loi qui régit l'emploi de la langue française en France.

En vous sachant gré de bien vouloir enregistrer ma plainte afin que force revienne à la loi et donc, pour le cas, à notre langue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Régis Ravat,

Président de l'A.FR.AV

# Panneau publicitaire sur la voie publique pris en photo à Manduel, le 5 juin 2022, au 312 route de Bouillargues

DE CECCO NIMES

**INTERSPORT**

Jusqu'au 12 juin

**DU FUN  
POUR LE  
SUN\***

**LE COQ SPORTIF** **-40%**  
Homme  
Chaussures SAINT  
CLEMENT 74,99€ **44,99€**

**ZAC des Milliaires - BEUCAIRE**

ANGLAIS

Traduction en français !

